

FORMATION FORMATION DES MEMBRES DU CSE ET/OU CSSCT - MISSION SANTÉ-SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL. / RÉF CSSCT100

Depuis le 1 avril 2022 tous les membres du CSE et de la CSSCT bénéficient de la formation Santé-Sécurité et Conditions de Travail par un organisme référencé auprès de la DREETS. L'agrément sur une région vaut intervention nationale.

OBJECTIF

Utiliser les moyens à sa disposition pour la réalisation de sa mission. Être autonome lors de ses interventions individuelles. Travailler en équipe entre membres CSE-CSSCT. Participer à l'analyse des risques et des conditions de travail. Enquêter sur les événements accidentels (accident, situation dangereuse, presque-accident). Proposer des actions de prévention en toutes situations (après inspection, enquête, lors de plan de prévention, mise à jour du Document Unique, ...). Conduire une mission de prévention. Être un interlocuteur privilégié de la prévention dans l'établissement (avec les acteurs Santé-Sécurité au Travail de l'entreprise et les acteurs externes). Réaliser ses missions de contrôle et rendre compte (lors d'inspections, de réunions, ou à tout moment selon le degré d'urgence des situations). Communiquer sur les événements Santé-Sécurité au Travail (informer, recueillir, remonter l'information). À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de mener à bien une mission santé-sécurité pour le compte de l'entreprise.

CONTENU

Est-il nécessaire d'avoir une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) dans l'entreprise ? si oui, comment est-elle mise en place et avec quels moyens ?

Pourquoi cette formation ?

Les représentants en charge des questions de santé et sécurité et conditions de travail de l'entreprise, droits, obligations, protections des représentants du personnel

Les membres du CSE et de la CSSCT

Les membres consultatifs en charge de la SSCT dans l'entreprise

Les heures de délégations

L'obligation de discrétion et secret professionnel

La protection des membres face au licenciement

L'accès à l'information dans l'entreprise des membres CSE-CSSCT

Le délit d'entrave

Le recours à un expert

Les réunions des membres CSE-CSSCT

Les renseignements à fournir à l'inspecteur du travail

Les missions et attributions des membres CSE-CSSCT

Les enjeux de la Santé-Sécurité au Travail

Les acteurs extérieurs de la Santé-Sécurité au Travail ayant un impact sur l'entreprise

Le positionnement en tant que membre CSE-CSSCT par rapport :

Aux salariés

A la direction

Au médecin du travail

Aux préventeurs internes et externes (Inspection du travail, Ingénieur CRAM/CARSAT)

L'Accident du Travail - le résultat de 3 agrégats réunis

Les risques psychosociaux et la qualité de vie au travail :

Les RPS - Qu'est-ce que c'est ?

Les causes potentielles et les facteurs de risques

Démarche collective:

- La nécessité d'une démarche collective

- Appliquer les principes généraux de prévention et de

l'évaluation des risques aux RPS

- Les recherches de régulation

- Le fil conducteur de la mise en place d'un accord d'entreprise

Les travaux de l'ANACT (exercices)

La qualité de vie au travail (facteurs et manifestations)

Les situations d'analyses de risque < à priori > :

Constitution du Document Unique

Les analyses de risques liés à la coactivité et les

documents de références (Protocole Sécurité, PPSPS,

Plan de Prévention)

La visite d'inspection des membres CSE-CSSCT

Les situations de dangers graves et imminents - Alerte, Droit de retrait

Les situations d'analyses de risque à postériori :

Presque-accident du Travail

Situations dangereuses

Accidents du Travail

Méthodes d'analyse existantes :

La méthode des 5 < Pourquoi ? >

La méthode des 5 M

La méthode I.T.Ma.Mi

Le QQOQCP

L'Arbre des Causes

Le plan d'actions post-analyse exploitation des résultats

TYPE DE FORMATION :

Intra et Inter

COMPÉTENCES :

Techniques, Organisationnelles, Relationnelles

PUBLIC :

Membre du CSE ou de la CSSCT. Référent sécurité pour les moins de 50

PRÉ-REQUIS DE LA FORMATION :

Aucun

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Le formateur aura une approche collégue avec le groupe. Recueil des attentes à l'entrée en formation et vérification qu'aucune question ne soit restée sans réponse en fin de formation. Le formateur, développera les thèmes selon les attentes du groupe et le niveau de connaissance de chacun. Mises en situation concrètes avec études de cas, supports visuels et travaux pratiques. Déplacements in situ pour réaliser des visites d'inspection, des études de situations, des analyses de risques, permettant la mise à jour du plan de prévention. Présentation et entraînement à l'utilisation de grilles d'analyse, des documents de l'entreprise, ainsi que des CERFA liés à la CSSCT.

DURÉE :

35h

5 jours consécutifs ou non selon les modalités de formation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

10

VALIDATION :

Attestation de formation

PRIX :

VILLE(S) ET DATE(S) :

Consulter notre site Internet

**Les obligations et les responsabilités
Santé-Sécurité au Travail**

**Les responsabilités de chacun en matière de
Santé-Sécurité au Travail**

**Les principaux concepts et modèles dominants en
matière d'organisation du travail dans l'entreprise
(approche métier, approche Taylorienne,
management par les compétences)**

**Les relations de travail dans l'entreprise (identifier
et comprendre les problématiques des différents
acteurs)**

**Les démarches de préventions mises en place
dans l'entreprise**

Les Accidents du Travail - Statistiques :

Taux de Fréquence / Taux de Gravité
Risques et principales causes des AT (approche selon
les filiales)
Siège des lésions

**Le coût des Accidents du Travail et des Maladies
Professionnelles (calcul du taux d'AT)**

**L'obligation réglementaire de l'évaluation des
risques :**

Présentation du risque
Situation d'exposition
Evaluation du risque (critère et priorisation des
actions)
Les principes généraux de prévention

**Les principaux risques, réglementation et
conseils de prévention - sources et ressources
des membres CSE-CSSCT et identification des
risques :**

Risque lié aux entreprises extérieures
Risque lié aux produits chimiques
Risque d'incendie et d'explosion
Risque électrique
Risque lié aux équipements de travail
Risque lié au bruit
Risque lié à la circulation sur site
Risque de chute de plain pieds
Risque de chute de hauteur
Risque lié à la chute d'objet
Risque lié aux manutentions manuelles
Risque lié aux manutentions mécaniques
Risque lié au désordre

**La communication durant son mandat de membre
CSE-CSSCT :**

Se faire connaître en tant que membre CSE-CSSCT
Communication écrite (compte-rendu et procès-verbal)
Communication verbale
MODALITÉS D'ÉVALUATION : Test théorique des
connaissances acquises et/ou évaluation pratique

FORMATRICE - FORMATEUR : Intervenant spécialisé
en santé et sécurité au travail, expert des systèmes de
management de la santé au travail

ACCESSIBILITÉ : Formation en présentielle dans des
locaux ADCA ou locaux clients
Formation disponible en VISIO FORMATION. 100%
FOAD ou BLENDED LEARNING (nous contacter)
Voir livret d'accessibilité pour tous ADCA GFP

style="color: rgb(255, 140, 0);">DÉLAI D'ACCÈS : Cette
formation est accessible en continue.
Contactez-nous pour mettre en place un calendrier
adapté à votre besoin.
Pour nous écrire directement cliquez ici :
forma@adca-gfp.fr



ADCA | FORMATION

ADCA FORMATION

21 rue de Fécamp - 75012 Paris - Téléphone : 09 70 40 76 78 - Email : forma@adca-gfp.fr

www.adca-gfp.fr